

Objet : Cellule de désignation des membres des personnels des Etablissements scolaires du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Constitution d'une réserve de recrutement
- Appel aux candidats

Réseau : Fédération Wallonie-Bruxelles

Niveaux et services : tous niveaux

Période : 2012 et années suivantes

- Aux Chefs des établissements de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du Centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du Centre technique et pédagogique à Frameries,
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Pour information :

- Aux organisations syndicales.

<u>Circulaire</u>	Informative	
<u>Emetteur</u>	Administration	A.G.P.E.
<u>Destinataire</u>	Réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	
<u>Contact</u>	Ariane THIEBAUT (tél. : 02/413.35.70 – ariane.thiebaut@cfwb.be)	
<u>Documents à renvoyer</u>	Oui	
<u>Date limite d'envoi</u>	31 mai 2012	
<u>Objet</u>	Cellule de désignation – Constitution d'une réserve de recrutement – Appel aux candidats	

Renvoi (s) :

Nombre de pages : 1

- annexes : 3

Mots clés :

Aux chefs des établissements
de l'Enseignement obligatoire et de
promotion sociale organisé par la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Bruxelles, le 11 mai 2012

Objet : Cellule de désignation des membres des personnels des établissements scolaires du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Constitution d'une réserve de recrutement - Appel aux candidats

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de la circulaire du 11 mai 2012 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les besoins de la cellule de désignation des membres des personnels des établissements scolaires du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les candidatures doivent être introduites par courrier recommandé à la poste à l'aide du formulaire repris en annexe n° 2 de ladite circulaire pour le **vendredi 31 mai 2012** au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Direction générale
des Personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 3E322
1080 Bruxelles**

Une Commission, constituée au sein de l'Administration, procèdera à l'examen des candidatures et opérera une présélection sur base des éléments y figurant.

Les candidats présélectionnés seront invités à se présenter devant la même Commission qui évaluera leurs compétences.

Les candidats retenus seront appelés en temps utile pour exercer leur mission.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Madame Ariane THIEBAUT (tél. : 02/413.35.70 – ariane.thiebaut@cfwb.be).

Je vous saurai gré de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance des membres des personnels de votre établissement ou centre, en ce compris les membres du personnel momentanément éloignés du service.

A l'avance, je vous en remercie.

Le Directeur général,

Julien NICAISE

Objet : Cellule de désignation des membres des personnels des établissements scolaires du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Constitution d'une réserve de recrutement - Appel aux candidats

Il est procédé à un appel aux candidats afin de constituer une réserve de recrutement pour le fonctionnement de la cellule mieux désignée sous rubrique qui est installée au sein de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et située au Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.

Le présent appel s'adresse aux membres du personnel nommés à titre définitif dans les établissements de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sont invitées à y répondre, à l'exception de celles qui sont actuellement en fonction au sein de cette cellule, les personnes qui estiment correspondre au profil repris en annexe n° 1 de la présente.

Les candidats retenus pour faire partie de la cellule de désignation seront placés en congé pour mission aux conditions définies par le décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et les mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/19845_000.pdf).

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être introduites par courrier recommandé à la poste à l'aide du formulaire repris en annexe n° 2 de la présente pour le **vendredi 31 mai 2012** au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Direction générale
des Personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 3E32
1080 Bruxelles**

Modalités de la sélection

Une Commission constituée au sein de l'Administration procèdera à l'examen des candidatures et opérera une présélection sur la base des éléments y figurant.

Les candidats présélectionnés seront invités à se présenter devant la même Commission qui évaluera leurs compétences.

Début de la mission

Les candidats retenus seront invités à exercer leur mission selon les nécessités du service.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Madame Ariane THIEBAUT (02/413.35.70 - ariane.thiebaut@cfwb.be).

Le Directeur général,

Julien NICAISE

Profil de fonction

Le membre de la cellule de désignation devra :

- faire preuve d'une grande disponibilité, sa présence étant notamment requise pendant une partie des vacances d'été;
- avoir le sens de l'organisation;
- avoir un bon contact vis-à-vis des différents interlocuteurs;
- connaître le fonctionnement des établissements scolaires;
- avoir une maîtrise suffisante de l'outil informatique;
- avoir une bonne maîtrise de la législation reprise ci-dessous :

02/10/1968 - Arrêté royal déterminant et classant les fonctions des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique, du personnel social des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, moyen, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire de la Communauté française et les fonctions des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements

22/03/1969 - Arrêté royal fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements.

22/04/1969 - Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique, du personnel social des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, moyen, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire de la Communauté française et des internats dépendant de ces établissements.

30/04/1969 - Arrêté ministériel précisant la spécificité des titres requis pour les fonctions de professeur de cours généraux et professeur de cours techniques et de pratique professionnelle dans les écoles moyennes, au degré inférieur des lycées et athénées royaux, dans les sections d'études techniques secondaires inférieures et dans les sections d'études professionnelles secondaires inférieures annexées aux établissements d'enseignement moyen, dont la langue de l'enseignement est la langue française.

30/04/1969 - Arrêté ministériel précisant la spécificité des titres requis pour les fonctions de professeur de cours généraux, professeur de cours techniques et professeur de pratique professionnelle dans l'enseignement secondaire supérieur, dispensé dans les instituts techniques de l'Etat dont la langue de l'enseignement est la langue française.

30/04/1969 - Arrêté ministériel précisant la spécificité des titres requis pour les fonctions de professeur de cours généraux, professeur de cours techniques et professeur de pratique professionnelle dans les écoles techniques secondaires inférieures et les écoles professionnelles secondaires inférieures dont la langue de l'enseignement est la langue française.

30/04/1969 - Arrêté ministériel précisant la spécificité des titres requis pour la fonction de professeur de cours généraux, pour la fonction de professeur de cours techniques (autres spécialités) et pour la fonction de professeur de pratique professionnelle (autres spécialités) dans l'enseignement secondaire supérieur, dispensé dans les athénées royaux dont la langue de l'enseignement est la langue française.

22/07/1969 - Arrêté royal fixant les règles d'après lesquelles sont classés les candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de l'Etat (CF)

25/10/1971 - Arrêté royal fixant le statut des maîtres de religion, des professeurs de religion et des inspecteurs de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement de la Communauté française.

Candidature au sein de la Cellule de désignation

à envoyer, sous pli recommandé, à l'adresse suivante :

**Direction générale
des Personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française,
Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 3E322
1080 Bruxelles**

pour le **vendredi 31 mai 2012** au plus tard.

Nom :
Prénom :
Matricule :
Rue : N° :
Code postal : Localité :
N° de tél. / de GSM :
Courrier électronique :

Nommé à titre définitif à la fonction de :
dans l'établissement (intitulé et adresse complète) :
.....
.....

Fonction exercée actuellement (faisant fonction, mission, ...) (précisez la localisation) :
.....
.....

Titre(s) obtenu(s) et établissement(s) l'(les) ayant délivré(s) :
.....
.....
.....
.....

Ancienneté de service :

Dernier bulletin de signalement (s'il échet) :
Mention : Date :

Brevet(s) ou attestation(s) de réussite obtenu(s) éventuellement dans le cadre des décrets du 4 janvier 1999 (fonctions de promotion et de sélection) et du 2 février 2007 (fonctions de directeur) :
.....
.....
.....
.....

NOM :

Prénom :

ETAT DES SERVICES

Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et complète)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre : - Temporaire (T) - Temporaire prioritaire ou protégé (TP) - Stagiaire (S) - Définitif (D)	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction et niveau	Dates de début et de fin de prestations

Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et complète)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre : - Temporaire (T) - Temporaire prioritaire ou protégé (TP) - Stagiaire (S) - Définitif (D)	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction et niveau	Dates de début et de fin de prestations